



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Schleswig-Holstein**  
Ministerium für Bildung,  
Wissenschaft und Kultur

## **GUIDE PRATIQUE PROGRAMME BRIGITTE SAUZAY 2023**

**LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU  
17 octobre 2022 au 17 mars 2023**

**sur le site :**

<http://www.ac-nantes.fr>

### **Rappel du principe de l'échange :**

L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Les participants séjournent pendant **trois mois consécutifs (soit 84 jours)** dans le pays partenaire. Uniquement les élèves scolarisés en 4ème (au moment de leur séjour en Allemagne) peuvent réduire la durée du séjour à minimum 2 mois consécutifs, cela ne diminuant pas pour autant la durée de réception de l'élève allemand en France.

Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier pendant **au moins six semaines**. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires. Pour des raisons d'organisation, le séjour chez le partenaire se déroule généralement au printemps, et la venue du correspondant a lieu à l'automne suivant. L'accueil de l'élève allemand par la famille française peut se faire avant ou après le séjour de l'élève français en Allemagne.

## **1) L' INSCRIPTION AU PROGRAMME**

Le site d'inscription en ligne Sauzay, configuré dans les deux langues (français et allemands) a été spécialement conçu pour :

- permettre : aux élèves de l'Académie de Nantes et **uniquement** aux élèves du land du Schleswig-Holstein, de trouver plus facilement un(e) correspondant(e) grâce à une recherche multi-critères.
- **centraliser toutes les inscriptions Sauzay de l'Académie**, c'est pourquoi, les élèves ayant déjà un(e) partenaire dans une autre région d'Allemagne, trouvé(e) sur le site de l'OFAJ ou autre, doivent quand même s'inscrire (Les correspondants des autres länders ne doivent pas s'inscrire).

L'utilisation de la plateforme Sauzay implique l'acceptation des conditions d'utilisation (case à cocher lors de l'inscription en ligne).

## DEMARCHES DE L'INSCRIPTION

### ❖ 1ère étape :

L'élève rentre un login personnel ainsi que son adresse e-mail. Un mot de passe lui est envoyé par courrier électronique. Ce Login et ce mot de passe sont uniques et seront demandés à chaque connexion.

### ❖ 2ème étape :

#### ☒ Recherche de partenaire avec le Schleswig-Holstein

L'élève complète les fiches

Elève/Ecole  
Renseignements Généraux  
Activités et Loisirs

Dès que toutes les rubriques sont complétées, **un numéro est attribué au dossier** (en haut à gauche). Il faut imprimer «**l'Accord de principe** » qui doit être complété et signé par les parents ou responsables légaux. Ce document est à donner au chef d'établissement qui le valide

⇒ **Un message automatique de validation du dossier arrive sur la boîte électronique de l'élève**

L'élève peut alors se reconnecter sur le site, et a un droit de regard sur les fiches des candidats allemands inscrits et inversement, ils peuvent consulter sa fiche. La recherche des correspondants peut commencer ....

#### ☒ Partenariat avec un élève d'un autre land que le Schleswig-Holstein

- compléter uniquement le premier onglet : Elève/Ecole
- remplir parallèlement le dossier OFAJ : <http://www.ofaj.org/>
- envoyer une copie de son dossier à l'établissement de son correspondant et à sa famille

### ❖ 3ème étape :

Les élèves en correspondance veilleront à échanger le plus possible de façon à se connaître au mieux. Les éléments importants qui ne figurent pas sur le questionnaire devront être abordés par les familles (tabac, allergies, religions, modes de vie, ce qui est autorisé ou pas...etc.).

Dès que les élèves et leurs familles se sont mises d'accord – Les deux correspondants valident l'appariement.

⇒ Ils éditent :

#### ◆ « l'engagement définitif » :

- signatures des parents ou responsables légaux
- signatures du chef d'établissement

6 exemplaires sont demandés (photocopies) :

- 1 pour le chef d'établissement d'origine
- 1 à destination des familles
- 1 pour la famille allemande
- 1 pour l'établissement allemand
- 2 pour le Rectorat de Nantes – Service Dareic – à l'attention de Mme Blanloeil.

Cet engagement définitif doit être validé également par le chef d'établissement sur la plateforme académique qui procède de la même manière qu'au moment de la validation de l'accord de principe :

**N° de Dossier de l'élève + Mot de Passe**

⇒ **Un message automatique de validation du dossier arrive sur la boîte électronique de l'élève**

## 2) LA DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage peut être accordée par l'OFAJ, en fonction des crédits dont il dispose, et si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un caractère effectif de **réciprocité**
- la **durée du séjour** de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est d'une durée minimale de 3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines de scolarité). Les élèves en 4<sup>e</sup> ou 8. Klasse peuvent réduire la durée à 2 mois.

La demande de subvention se fait exclusivement en ligne via la **plateforme de l'OFAJ** (<https://sauzay.ofaj.org/login>). Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de la plateforme nécessite la création d'un compte au nom de l'élève avec une adresse valide. Une fois toutes les informations remplies, la demande de subvention devra être imprimée et signée par le chef d'établissement. Celle-ci devra être téléchargée sur la plateforme de l'OFAJ avec l'attestation parentale signée par les parents.

**Attention : cet envoi doit se faire minimum 1 mois avant le départ de l'élève** demandant la subvention. Les demandes non transmises dans le délai indiqué ne pourront être prises en compte.

Une copie de la demande de subvention est à envoyer à la Dareic du Rectorat de Nantes.

La subvention aux frais de voyage attribuée par l'OFAJ n'est versée qu'après le séjour. Les justificatifs suivants doivent être transmis par la plateforme OFAJ dans un délai d'un mois après le retour de l'élève demandeur :

- ✓ un compte-rendu de deux pages minimum, en allemand et/ou en français (format PDF, 2Mo maximum).
- ✓ une attestation de scolarité de l'établissement allemand signée et taponnée indiquant les dates de scolarisation dans l'école (format PDF, 2Mo maximum).

Une copie du compte-rendu et de l'attestation de scolarité sont à envoyer également à la Dareic du Rectorat de Nantes.

## 3) DOCUMENTS NECESSAIRES LORS DU DEPLACEMENT A L'ETRANGER :

- Photocopie du dossier d'inscription (copie de l'engagement définitif ou du dossier famille-école de l'OFAJ)
- Pièce d'identité valide
- Carnet de santé
- Carte européenne d'assurance maladie (demande à faire auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie CPAM), ainsi qu'éventuellement les copies des documents concernant son assurance maladie
- Autorisation de sortie du territoire (AST), formulaire établi et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Pour plus d'informations : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Avant tout déplacement, il est impératif :

- de vérifier les recommandations du Ministère de l'Education accessible à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>,
- de consulter la page des Conseils aux voyageurs du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) : <https://www.diplomatie.gouv.fr>

Par ailleurs, tout déplacement à l'étranger doit être signalé sur le site Ariane du Ministère des affaires étrangères et du développement international : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>